



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 3 mars 2020

L'an deux mille vingt le 3 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean RONSIN, Marc HERVE, Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : de M. MANGELINCK à M. NADESAN, de M. BONNIN à M. RONSIN, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Evelyne PANNETIER, Messieurs Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Jean-Luc MANGELINCK, Philippe BONNIN

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Comptable public Olivier ROUSSE de la DDTM35, Madame Martine JOUANNET du Symeval, MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 20 février 2020

ADMINISTRATION GENERALE

N°20/03/05 **Compte Administratif 2019**

Comité Syndical du 3 mars 2020

Rapport,

N°20/03/05 Compte Administratif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 28 février 2019 adoptant le budget primitif,

Vu la décision modificative prise par le Comité Syndical réuni le 19/10/2019

Vu la délibération n°20/03/06 du comité syndical, portant sur l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour l'exercice 2019 ;

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2020 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant que, pour ce faire, Monsieur le Président ne pouvant présider, le comité syndical a procédé à la désignation de Monsieur Yannick NADESAN vice-président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	5 967 349,02	9 335 491,48	18 294 466,93	21 662 609,39
Section d'investissement	184 454,63	222 389,12	-121 929,29	- 83 994,80
Total Cumulé	6 151 803,65	9 557 880,60	18 172 537,64	21 578 614,59

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	- 83 994,80€
Fonctionnement	+21 662 609,39€
Total	21 578 614,59€

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Section investissement	368 091,59	57 172,86

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 3 mars 2020

Le Président
 Auguste FAUVEL

